



Paris, le 23 juin 2014

COMMUNIQUE

Levée du préavis de grève FO du 24 juin 2014

Afin de défendre les intérêts de tous les personnels de la DGAC, seul FO a déposé un préavis de grève pour la journée du mardi 24 juin, date prévue pour la tenue d'un Comité de Suivi du Protocole.

FO, 1^{er} syndicat de la Fonction Publique d'Etat et signataire du protocole, a été reçu ce matin au Ministère pour obtenir l'application des mesures bloquées à la Fonction Publique ou à la direction du Budget.

FO a obtenu la confirmation de l'attachement du Ministère à mettre en œuvre toutes les mesures sociales contenues dans le protocole.

FO a obtenu la validation des textes « en procédure accélérée » courant juillet 2014 afin de permettre un paiement effectif pour tous les personnels sur les salaires d'Octobre 2014.

- Prime de redéploiement des compétences (PRC).
- Prime d'intéressement à la performance collective.
- Revalorisation indemnitaire des personnels administratifs.
- Revalorisation indemnitaire des Ouvriers d'Etat.
- Revalorisation indemnitaire des personnels techniques.

FO a en outre obtenu des garanties sur :

- la fusion des deux niveaux de Conseillers d'Administration et l'augmentation du nombre d'emplois (validation en CT Ministériel du 09 juillet),
- le repyramidage catégoriel des personnels administratifs est en cours de validation au Conseil d'Etat,
- le paiement de la NBI technique 2012 au plus tard en octobre 2014.

Le plan de performance RP2 sera réévalué sur l'ensemble de la période 2015-2019 (1,5% supplémentaire dès l'année 2015) et la notion de « poursuite de la baisse des effectifs » sera retirée.

En opposition aux projets de la CE dans le cadre SES2+, le Ministère a confirmé son engagement de maintenir une DGAC unie au sein de la Fonction Publique d'Etat.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2014

Suite au dépôt d'un préavis de grève par le syndicat (SNICAC, SNNA, SNPACM) FO, une réunion de conciliation s'est tenue ce jour au cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des transports.

Le Cabinet du Secrétaire d'Etat confirme que les engagements du protocole social conclu le 23 octobre 2013 entre le Gouvernement et les organisations syndicales représentatives de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) seront tenus.

Les textes interministériels suivants, concrétisant les mesures sociales de cet accord, ont reçu un avis favorable du Guichet Unique et seront signés courant juillet, puis publiés afin d'être mis dans le circuit de paiement pour l'automne 2014, l'objectif visé étant un versement en octobre pour la majorité d'entre eux :

- Prime de redéploiement des compétences
- Prime d'intéressement à la performance collective
- Revalorisation indemnitaire des personnels techniques
- Revalorisation indemnitaire des personnels administratifs
- Revalorisation indemnitaire des Ouvriers d'Etat.

Le texte relatif aux conseillers d'administration (fusion des deux niveaux et augmentation du nombre d'emplois) est inscrit à l'ordre du jour du comité technique ministériel du 9 juillet prochain et sera transmis ensuite au Conseil d'Etat pour une application après publication.

Le repyramidage catégoriel des personnels administratifs a déjà reçu l'aval du Guichet unique et après passage au CTM du 22 mai dernier est adressé au Conseil d'Etat pour examen avant publication.

Après un avis favorable du Guichet unique, la NBI technique 2012 est actuellement en cours de publication et sera versée aux agents concernés au plus tard en octobre 2014.

Le cabinet du secrétaire d'Etat précise que le Guichet Unique s'est engagé à examiner les autres textes statutaires et indemnitaires dans un calendrier rapproché.

Compte tenu de ces engagements et précisions, (SNICAC, SNNA, SNPACM) FO s'engage à lever immédiatement son préavis de grève déposé pour la journée du 24 juin 2014.

Pour le syndicat

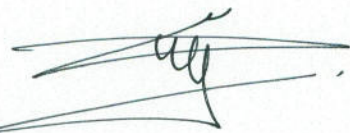
Pour le Secrétariat d'Etat au transport

SNICAC-FO SNNA-FO SNPACM-FO

Le conseiller social

D. PENNES

T. JOROT



F. GUZY

G. HAGOUTIER



RELÈVE DE CONCLUSION DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2014

Suite au dépôt d'un préavis de grève par le syndicat (SNICAC, SNNA, SNPACM) FO, une réunion de conciliation s'est tenue ce jour au cabinet du secrétaire d'Etat chargé des transports.

Le Cabinet du Secrétaire d'Etat confirme que les engagements du protocole social conclu le 23 octobre 2013 entre le Gouvernement et les organisations syndicales représentatives de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) seront tenus.

Les textes administratifs suivants, concernant les mesures sociales de cet accord, ont reçu un avis favorable du Guichet Unique et seront signés courant juillet, puis publiés afin d'être mis dans le circuit de paiement pour l'automne 2014. L'objectif visé étant un versement en octobre pour la majeure partie d'entre eux :

- Réévaluation indemnitaire des Ouvriers d'Etat
- Réévaluation indemnitaire des personnels administratifs
- Réévaluation indemnitaire des personnels techniques
- Prime d'investissement à la performance collective
- Prime de redéploiement des compétences

Le texte relatif aux conseillers d'administration (fusion des deux niveaux et augmentation du nombre d'emplois) est inscrit à l'ordre du jour du comité technique ministériel du 9 juillet prochain et sera transmis ensuite au Conseil d'Etat pour une application après publication.

Le règlementage concerné par les personnels administratifs a déjà reçu l'aval du Guichet Unique et après passage au CTM du 22 mai dernier, est adressé au Conseil d'Etat pour examen avant publication.

Après un avis favorable du Guichet Unique, la NBI technique 2013 est actuellement en cours de publication et sera versée aux agents concernés au plus tard en octobre 2014.